

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/26/2009

Révision: 05/26/2009

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société**Identification de la substance ou de la préparation****Nom du produit** Cobalt slug**Code du produit** 43227**Producteur/fournisseur :**

Alfa Aesar, A Johnson Matthey Company
 Johnson Matthey Catalog Company, Inc.
 30 Bond Street
 Ward Hill, MA 01835-8099
 Emergency Phone: (978) 521-6300
 CHEMTREC: (800) 424-9300
 Web Site: www.alfa.com

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit**Renseignements en cas d'urgence :**

France: Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

Canada: Pendant les heures normales de travail, informer le Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement. En dehors des heures normales, appeler Chemtrec sous (800) 424-9300.

2 Composition/informations sur les composants**Nom chimique usuel (ou nom générique)****Désignation (No. CAS)**

Cobalt (CAS# 7440-48-4), 100%

Code(s) d'identification**No. EINECS :** 231-158-0**Numéro index:** 027-001-00-9**3 Identification des dangers****Principaux dangers:**

Xn Nocif

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification :**HMIS-ratings (gamme 0-4)****(Hazardous Materials Identification System)**

HEALTH	0
FIRE	0
REACTIVITY	0

Santé (effets aigus) = 0

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

Éléments d'étiquetage SGH

Danger

3.4/1 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

3.4/1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

4.1/4 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Prévention:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

Traitement spécifique (voir étiquette).

En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.

(suite page 2)

CDF

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/26/2009

Révision: 05/26/2009

Nom du produit Cobalt slug

(suite de la page 1)

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Élimination:

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

4 Premiers secours

après inhalation : En cas de malaise, recourir à un traitement médical
après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau.
Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde métallique
Équipement spécial de sécurité :
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Mesures pour la protection de l'environnement :
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.
Méthodes de nettoyage/récupération :
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Indications complémentaires :
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Préventions des incendies et des explosions:
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.
Indications concernant le stockage commun :
Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Cobalt, elemental & inorganic compounds, as Co

	mg/m3
ACGIH TLV	0.02; Confirmed animal carcinogen
Austria	Carcinogen
Belgium TWA	0.05
Denmark TWA	0.05
Finland TWA	0.05 (skin)

(suite page 3)

CDF

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/26/2009

Révision: 05/26/2009

Nom du produit Cobalt slug

(suite de la page 2)

Germany	Carcinogen
Hungary TWA	0.1; 0.2-STEL
Japan OEL	0.05; 2B-Carcinogen
Korea TLV	0.02; Confirmed animal carcinogen
Netherlands MAC-TGG	0.05
Norway TWA	0.05
Poland TWA	0.05; 0.2-STEL
Russia	0.5-STEL
Sweden NGV	0.05
Switzerland MAK-W	0.1; Carcinogen
United Kingdom TWA	0.1
USA PEL	0.1 (dust and fume)

Indications complémentaires : Aucune donnée**Equipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du visage

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.**9 Propriétés physiques et chimiques****Indications générales.**

Forme :	solide
Couleur :	gris
Odeur :	inodore

Modification d'état**Point de fusion :** 1495°C**Point d'ébullition :** 2900°C**Température et début de la sublimation :** non déterminé**Point d'éclair :** non applicable**Inflammabilité (solide, gazeux) :** Poudre: très inflammable**Température d'inflammation :** Non déterminé**Température de décomposition :** Non déterminé**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosivité :****inférieure :** Non déterminé**supérieure :** Non déterminé**Pression de vapeur :** Non déterminé**Densité à 20°C:** 8.92 g/cm³**10 Stabilité et réactivité****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Substances à éviter :

Acides

Agents d'oxydation

Air

Interhalogènes

Réactions dangereuses Poudre: peut provoquer un incendie.**Produits de décomposition dangereux :** Fumée d'oxyde métallique toxique**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	6170 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/30M	100 mg/m ³ (rbt)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Poudre: effet d'irritation**des yeux :** Poudre: effet d'irritation

(suite page 4)

- CDF -

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/26/2009

Révision: 05/26/2009

Nom du produit Cobalt slug

(suite de la page 3)

Sensibilisation :

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets tumoraux.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

IARC-2B: Eventuellement cancérigène chez l'homme: preuve limitée chez l'homme à défaut de preuve suffisante obtenue lors des expériences en laboratoire animal.

ACGIH A3: Cancérigène chez l'animal: l'agent est cancérigène chez les animaux de laboratoire par l'administration de doses relativement élevées, en fonction de la/des voies(s) d'administration, de l'/des emplacement(s), des types histologiques ou par des techniques n'étant pas considérées d'importance pour l'exposition du travailleur. Les études épidémiologiques disponibles ne confirment pas un risque plus élevé de cancer chez les personnes exposées. Les preuves disponibles laissent supposer que l'agent ne risque pas de provoquer de cancer chez l'homme sauf dans le cas de voies ou de degrés d'exposition inhabituels ou invraisemblables.

Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances ou RTECS) contient les données relatives aux tumeurs et/ou cancérigènes et/ou néoplastiques pour ce produit.

12 Informations écologiques**Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination**Produit :****Recommandation :**

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport**TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses) :**

Classe TMD: Aucun(e)

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer : Aucun(e)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : Aucun(e)

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires**Marquage selon les directives CEE :****Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

Xn Nocif

Phrases R :

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

22 Ne pas respirer les poussières.

24 Éviter le contact avec la peau.

37 Porter des gants appropriés.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(suite page 5)

- CDF -

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 05/26/2009

Révision: 05/26/2009

Nom du produit Cobalt slug

(suite de la page 4)

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact : Zachariah Holt**Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

CDF